



Syndicat CGT du SDIS 16
Logis de Lunesse
16000 Angoulême

Angoulême, le 12/03/2009.

A

*Monsieur le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
de la Charente*

Objet : Lot de sauvetage aquatique

Dans le cadre de l'harmonisation de l'armement des VSAV, nous souhaitons porter à votre connaissance la disparité qui demeure en matière de lot de sauvetage aquatique.

En effet pour le moment, l'achat de ces lots n'obéit à aucune règle et n'est pas centralisé par le service petit matériel du département. Le parc est aujourd'hui constitué d'anciens gilets à « sparklet » obsolètes, et de matériel provenant du budget SAV.

Il nous paraît indispensable que ce lot soit défini par un modèle unique et interchangeable, acheté par le service petit matériel du département.

*Le secrétaire général
Blotière C.*